

ACCORD INTERGENERATIONNEL ESH

Dernière mise à jour : 08-06-2014

CONTRAT DE GENERATION dans les ESH :

Signature d'un accord intergénérationnel au sein de la branche des ESH.

Partant du constat que le chômage de masse touche plus particulièrement les jeunes et les seniors, le gouvernement actuel a imaginé ce dispositif censé favoriser :

- L'emploi des jeunes en CDI.
- Le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors.
- La transmission des compétences et des savoir faire.

Ce qu'il faut savoir :

Les ESH de moins de 50 salariés ne sont pas concernées par une quelconque négociation.
Les ESH de plus de 300 employés doivent négocier un accord d'entreprise ou élaborer un plan d'action afin d'échapper aux pénalités financières de l'état.
La signature d'un accord de branche couvre donc uniquement les ESH de 50 à 300 salariés et les dédouane de négocier en interne.

En conclusion :

Bien que les objectifs ne nous semblent pas assez ambitieux et les engagements peu précis, la CGT est tout de même signataire de l'accord.
En effet, l'enjeu étant le chômage des jeunes et des seniors, il nous a semblé préférable de faciliter les démarches aux entreprises qui désiraient utiliser ce dispositif plutôt que de leur compliquer la tâche.

Mais tout ne s'arrête pas là !

Nous serons présents via nos représentants CGT aux comités d'entreprises des ESH . Ils se renseigneront régulièrement sur la politique menée par leurs employeurs concernant les contrats de génération ainsi que les emplois d'avenir.
La CGT a "joué le jeu" en signant cet accord intergénérationnel, la balle est maintenant dans le camp des employeurs
...

Consultez l'accord intergénérationnel ESH.